

---

# Nous développons aujourd'hui le service public de demain

Indice Global Reporting Initiative  
2021

## Vers l'indice Global Reporting Initiative

### ■ Structure

Le rapport 2021 de la Poste comprend les documents suivants:

- Rapport de gestion de la Poste:
  - Rapport annuel
  - Rapport financier (rapport annuel, gouvernance d'entreprise et comptes annuels consolidés, de La Poste Suisse SA et de PostFinance SA)
  - Chiffres clés du rapport de gestion
  - Indice Global Reporting Initiative
- Rapport de gestion de PostFinance SA

Ces documents peuvent être consultés en ligne et téléchargés à l'adresse

➔ [rapportdegestion.poste.ch/downloads](https://rapportdegestion.poste.ch/downloads). Le rapport annuel de la Poste ainsi que le rapport de gestion de PostFinance SA sont également disponibles sous forme imprimée.

### ■ Langues

Le présent rapport est publié en allemand, en français, en italien et en anglais.

Seule la version allemande fait foi.

### ■ Commande

La version imprimée du rapport de gestion de la Poste peut être commandée à l'adresse

➔ [poste.ch/commande-rapportdegestion](https://poste.ch/commande-rapportdegestion). Le personnel de la Poste peut s'en procurer un exemplaire par la voie ordinaire de commande des imprimés.

### ■ Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives, fondées sur les estimations et les prévisions courantes du management ainsi que sur les informations dont il dispose actuellement. Ces déclarations prospectives ne doivent pas être perçues comme une garantie que la situation et les résultats évolueront effectivement comme supputé. Les développements et les résultats à venir dépendent en effet de nombreux facteurs. Ils sont exposés en particulier à divers risques et impondérables et reposent sur des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes.

## Indice Global Reporting Initiative

La Poste documente ses performances en matière de développement durable sur la base des normes GRI. La notion de développement durable correspond dans ce cadre à un équilibre adéquat entre réussite économique, comportement écologique et responsabilité sociale et sociétale. La Global Reporting Initiative (GRI) fixe des normes internationalement reconnues pour les rapports de durabilité, permettant une transparence accrue et offrant une base de comparaison.

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
<b>Normes universelles</b>				
<b>102 Éléments généraux d'information</b>				
<b>Profil de l'organisation</b>				
102-1: Nom de l'organisation				
102-2: Activités, marques, produits et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Activités», pages 6–11</li> <li>– Rapport financier, chapitre «Marques», page 11</li> </ul>			
102-3: Lieu géographique du siège				
102-4: Lieu géographique des sites d'activité	Rapport financier 2021, chapitre «Présence géographique», pages 8–10			
102-5: Capital et forme juridique	Rapport financier 2021, chapitre «Structure du groupe et actionnariat», page 68			
102-6: Marchés desservis	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Activités», pages 6–11</li> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Évolution des activités», pages 30–50</li> <li>– Rapport financier 2021, tableau «Informations sectorielles», pages 103–105</li> </ul>			
102-7: Taille de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport annuel 2021, tableau «Comparaison des chiffres clés sur cinq ans», page 67</li> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Périmètre de consolidation», pages 188–191</li> </ul>			
102-8: Informations concernant les employés et les autres travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 102, sections «Effectif» et «Rapports de travail»</li> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 203, section «Emplois dans les régions»</li> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 404</li> </ul>		ODD 8	Principe 6
102-9: Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 102, section «Chaîne de livraison»</li> <li>– Rapport financier, chapitre «Achats responsables», pages 25–26</li> </ul>		ODD 8 ODD 12	
102-10: Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Entrées et sorties de filiales», pages 99–101</li> <li>– Rapport financier 2021, «Entrées et sorties de sociétés associées et de coentreprises», pages 123–124</li> </ul>			
102-11: Principe de précaution ou approche préventive		Tournée vers l'avenir, la Poste assume dès aujourd'hui sa responsabilité économique, écologique et sociale, accroît la valeur de l'entreprise et contribue à un développement durable grâce à des solutions innovantes. Le principe de précaution sous-tend les efforts déployés par la Poste en matière de Corporate Responsibility (CR).		

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
102-12: Initiatives externes	– Partenariats: poste.ch/fr/notre-profil/ responsabilite/ce-que-nous- faisons		ODD 17	
102-13: Adhésion à des associations	– Partenariats: poste.ch/fr/notre-profil/ responsabilite/ce-que-nous- faisons		ODD 17	
<b>Stratégie</b>				
102-14: Déclaration du décideur le plus haut placé	– Charte de Corporate Responsibility: poste.ch/charte-cr – Rapport financier 2021, chapitre «Stratégie de responsabilité d'entreprise», pages 24–27			
<b>Éthique et intégrité</b>				
102-16: Valeurs, principes, normes et règles de conduite	– Vision: poste.ch/fr/notre-profil/portrait/ strategie/vision – Code de conduite: poste.ch/code- de-conduite – Politique du personnel: poste.ch/ politique-du-personnel – Code éthique et social pour les fournisseurs: poste.ch/code- ethique-et-social		ODD 16	Principe 10
<b>Gouvernance</b>				
102-18: Structure de gouvernance	– Rapport financier 2021, chapitre «Gouvernance d'entreprise», pages 67–79			
<b>Implication des parties prenantes</b>				
102-40: Liste des groupes de parties prenantes		La Poste s'efforce de tenir compte des préoccupations de ses parties prenantes. Les parties prenantes suivantes sont jugées pertinentes pour la Poste (liste non exhaustive): – Politique et société: – Conseil fédéral, Parlement et autorités de régulation – Gouvernements cantonaux – Représentants régionaux et communes – Économie, secteur et fournisseurs: – Associations économiques et professionnelles – Concurrents – Organisations partenaires dans la chaîne de création de valeur et fournisseurs – Clientèle / Population: – Clients commerciaux – Représentants des clients privés – Employés et représentants des employés: – Syndicats et autres représentants des employés – Collaborateurs		
102-41: Accords de négociation collective	– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 102, section «Rapports de travail»	Les accords collectifs s'appliquent sans exception aux collaboratrices et collaborateurs soumis à une convention collective de travail, ce qui correspond à 80% du personnel en Suisse. Les membres de l'encadrement ne sont pas soumis à une CCT. Les conditions d'engagement des cadres du groupe en Suisse sont régies par des règlements des cadres qui ont été adoptés par le Conseil d'administration.	ODD 8	Principe 3
102-42: Identification et sélection des parties prenantes		Les parties prenantes sont notamment identifiées en se fondant sur la gestion des risques de réputation, la prise en compte de deuxième avis et de regards extérieurs, l'amélioration des chances pour la défense politique commune des intérêts, les intérêts de l'entreprise et de l'exploitation ainsi que les usages propres à la diplomatie économique.		
102-43: Approche de l'implication des parties prenantes		Les parties prenantes sont notamment associées par le biais de rencontres qui leur sont destinées et de l'adhésion à des organisations, institutions et initiatives ainsi que du travail collaboratif effectué en leur sein. En parallèle, la section spécialisée Politique, le Corporate Center ainsi que les unités Personnel et Communication entretiennent un échange régulier et intensif avec les groupes énumérés au chiffre 102-40.		

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
102-44: Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poste et politique: <a href="https://poste.ch/fr/notre-profil/themes/affaires-publiques-et-internationales">poste.ch/fr/notre-profil/themes/affaires-publiques-et-internationales</a></li> <li>– Positions politiques de la Poste: <a href="https://poste.ch/fr/notre-profil/portrait/poste-et-politique#positions">poste.ch/fr/notre-profil/portrait/poste-et-politique#positions</a></li> </ul>			
<b>Pratique de reporting</b>				
102-45: Entités incluses dans les états financiers consolidés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Périmètre de consolidation», pages 188–191</li> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Comptes annuels consolidés», pages 92-96 (normes de présentation des comptes)</li> </ul>	Le présent rapport de durabilité porte sur La Poste Suisse SA (Poste CH SA, Poste CH Communication SA, Poste CH Réseau SA, Poste Immobilier SA, CarPostal SA, PubliBike SA, Post Company Cars SA, SPS Holding SA) et n'inclut pas PostFinance SA. Cependant, la plupart des chiffres clés quantitatifs ont été recueillis pour l'ensemble de La Poste Suisse SA, PostFinance SA comprise.		
102-46: Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		S'appuyant sur l'analyse de matérialité effectuée, la Poste a établi en 2019 une nouvelle matrice de pertinence qui constitue un socle solide pour la nouvelle période stratégique. L'évaluation a été effectuée au moyen d'enquêtes et d'entretiens menés auprès d'experts qui ont permis de recueillir au total 192 avis internes et externes.		
102-47: Liste des enjeux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport de durabilité 2019, page 14, <a href="https://poste.ch/19/ar/app/uploads/FR_Post_Nachhaltigkeitsbericht_2019.pdf">geschaeftsbericht.post.ch/19/ar/app/uploads/FR_Post_Nachhaltigkeitsbericht_2019.pdf</a></li> <li>– Rapport annuel 2021, partie Rapport de durabilité, section ODD: <a href="https://poste.ch/rapportdegestion.poste.ch/durabilite">rapportdegestion.poste.ch/durabilite</a></li> </ul>	Les aspects importants pour le rapport ont été déterminés dans le cadre d'une analyse de matérialité effectuée au moyen d'une enquête auprès des parties prenantes internes et externes, puis attribués aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il en découle pour la Poste six ODD essentiels pour l'élaboration de sa stratégie globale et des priorités de la CR.		
102-48: Réaffirmation des informations		Aucune par rapport au rapport annuel et au rapport financier de l'année précédente.		
102-49: Modifications relatives au reporting	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Organisation», page 12</li> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Stratégie "Poste de demain"», pages 17–23</li> </ul>	La stratégie «Poste de demain» s'appuie sur les compétences traditionnelles de la Poste. Elle est entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. Afin d'assurer la mise en œuvre optimale de cette stratégie, la Poste a adapté la structure du groupe en conséquence.		
<b>Profil du rapport</b>				
102-50: Période de reporting		Exercice 2021 (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021)		
102-51: Date du rapport le plus récent		12 mars 2020		
102-52: Cycle de reporting		Annuel		
102-53: Point de contact pour les questions relatives au rapport		E-mail: <a href="mailto:responsabilite@poste.ch">responsabilite@poste.ch</a> Téléphone: +41 58 338 11 11 Contact médias: +41 58 338 13 07		
102-54: Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI		Conformité avec les normes GRI, option «conformité essentielle»		
102-55: Index du contenu GRI		Disponible	ODD 12	
102-56: Vérification externe	– Rapport d'assurance sur le bilan des gaz à effet de serre: <a href="https://poste.ch/bilan-des-gaz-a-effet-de-serre">poste.ch/bilan-des-gaz-a-effet-de-serre</a>	Le bilan des gaz à effet de serre fait l'objet d'une vérification externe et comprend les chiffres 305-1, 305-2, 305-3, ainsi que les bases correspondantes, notamment les chiffres 302-1, 302-2.		
<b>103 Approche managériale</b>				
103-1: Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport annuel 2021, partie Rapport de durabilité, section ODD: <a href="https://poste.ch/rapportdegestion.poste.ch/durabilite">rapportdegestion.poste.ch/durabilite</a></li> <li>– Rapport financier 2021, partie «Gouvernance de la responsabilité d'entreprise», pages 24–25</li> </ul>			
103-2: L'approche managériale et ses composantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport annuel 2021, partie Rapport de durabilité, section ODD: <a href="https://poste.ch/rapportdegestion.poste.ch/durabilite">rapportdegestion.poste.ch/durabilite</a></li> <li>– Rapport financier 2021, partie «Gouvernance de la responsabilité d'entreprise», pages 24–25</li> </ul>			

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
103-3: Évaluation de l'approche managériale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport annuel 2021, partie Rapport de durabilité, section ODD: rapportdegestion.poste.ch/durabilite</li> <li>– Rapport financier 2021, partie «Gouvernance de la responsabilité d'entreprise», pages 24–25</li> </ul>			

## Normes spécifiques à un enjeu

### 200 Informations économiques

#### GRI 201: Performance économique

201-1: Valeur économique directe générée et distribuée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 201, sections «Résultat financier» et «Répartition de la valeur ajoutée»</li> </ul>		ODD 9	Principe 10
201-2: Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Résultats non financiers significatifs», pages 57–59</li> </ul>	La Poste identifie et évalue les principaux risques directs (physiques) et indirects (dits risques transitoires), de même que les principales opportunités liés au changement climatique. Elle examine en permanence des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et a d'ores et déjà intégré dans différents processus de gestion des critères de risques pour le climat.	ODD 7	
201-3: Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Prévoyance en faveur du personnel», pages 114–119</li> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Prévoyance et assurances sociales», page 57</li> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «État de la couverture», page 118</li> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 201, section «Caisse de pensions»</li> <li>– Les droits et obligations des bénéficiaires de la Caisse de pensions de la Poste et de l'employeur sont définis par le Règlement de prévoyance: <a href="http://post.ch/reglement-de-prevoyance">post.ch/reglement-de-prevoyance</a></li> </ul>			
201-4: Aide financière publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Indemnisation par l'État», page 104</li> </ul>			Principe 3

#### GRI 202: Présence sur le marché

202-1: Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport financier 2021, chapitre «Conditions d'engagement», pages 55–56</li> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 201, section «Rapports de travail»</li> <li>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 202</li> </ul>	Les principaux sites d'activité se trouvent en Suisse (près de 88% du personnel). 80% de ces membres du personnel sont employés dans le cadre de rapports de travail basés sur l'une des conventions collectives de travail (CCT) – actuellement au nombre de onze – ayant été négociées en détail avec les syndicats signataires syndicom et transfair. En règle générale, ces conventions contiennent des fourchettes de salaires contraignantes pour chaque échelon de fonction et des salaires minimums. Le respect des fourchettes de salaires est régulièrement contrôlé en interne et le salaire minimum défini dans les CCT est supérieur d'environ 20% aux salaires minimums prescrits par la loi dans les cantons suisses.	ODD 1 ODD 5 ODD 8	Principe 6
---	--	--	-------------------------	------------

#### GRI 205: Lutte contre la corruption

205-1: Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption		La vente et l'approvisionnement sont notamment considérés comme des domaines exposés. Tous les membres du personnel ont été soigneusement formés dans ces deux domaines.	ODD 8 ODD 16	Principe 10
205-2: Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption		De nouvelles formations incluant des contrôles des connaissances ont été organisées pour un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs dans le cadre du programme de compliance. En outre, la Poste s'est dotée d'un règlement contraignant sur l'acceptation et le don de cadeaux. Le programme de compliance fera l'objet d'une révision en 2022.	ODD 16	Principe 10

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
205-3: Cas avérés de corruption et mesures prises		Aucun nouveau cas n'est survenu par rapport à l'exercice précédent. L'Office fédéral de la police enquête encore sur le cas concernant l'éventuel octroi d'avantages chez CarPostal. À ce jour, personne n'a fait l'objet d'une condamnation définitive. La présomption d'innocence prévaut.	ODD 8 ODD 12 ODD 16	Principe 10
<b>GRI 206: Comportement anticoncurrentiel</b>				
206-1: Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	– Communiqué de presse de la Poste: <a href="https://post.ch/fr/notre-profil/medias/communiques-de-presse/2021/pour-menager-la-securite-de-planification-dont-elle-a-besoin-la-poste-retire-le-recours-que-elle-avait-depose-au-tribunal-administratif-federal">post.ch/fr/notre-profil/medias/communiques-de-presse/2021/pour-menager-la-securite-de-planification-dont-elle-a-besoin-la-poste-retire-le-recours-que-elle-avait-depose-au-tribunal-administratif-federal</a>	En décembre 2017, la Commission de la concurrence (COMCO) a infligé à la Poste une amende de 22,6 millions de francs au motif qu'elle aurait consenti à de grands clients, de 2009 à 2014, des rabais illicites du point de vue du droit des cartels. La Poste a déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, en 2018, et retiré ce recours plus de trois ans après, à l'été 2021. Les mesures tarifaires constituent un pilier majeur de la nouvelle stratégie de la Poste; les rabais en font partie. Pour pouvoir continuer de déployer sa stratégie sans risquer un retard important, la Poste ne souhaite pas s'engager dans une autre procédure judiciaire susceptible de durer des années. Ayant bien davantage besoin de clarté, elle a décidé de retirer son recours et d'accepter l'amende de 22,6 millions de francs.  La COMCO a ouvert en 2018 une enquête impliquant notamment PostFinance sur les solutions de paiement mobiles. PostFinance est convaincue de ne pas avoir enfreint le droit suisse des cartels. Elle accorde une grande valeur à la concurrence libre et sans entrave.		
<b>300 Information environnementale</b>				
<b>GRI 302: Énergie</b>				
302-1: Consommation énergétique au sein de l'organisation	– Rapport financier 2021, chapitre «Responsabilité d'entreprise: meilleures pratiques en matière d'objectifs climatiques et énergétiques», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 302	La Poste a principalement recours à de l'énergie achetée provenant d'une production extérieure. La part des énergies renouvelables atteint 22,0%. Depuis 2008 déjà, l'électricité provient de sources d'énergie renouvelables et, depuis 2013, de sources suisses certifiées, dont 20% de courant vert certifié «naturemade star» produit par plusieurs petites centrales électriques dans toute la Suisse (centrales hydrauliques, solaires et éoliennes). Tous les véhicules électriques de la Poste sont exclusivement alimentés par du courant écologique certifié «naturemade star» produit en Suisse.	ODD 7 ODD 8 ODD 12 ODD 13	Principe 7 Principe 8
302-2: Consommation énergétique en dehors de l'organisation	– Rapport financier 2021, chapitre «Responsabilité d'entreprise: meilleures pratiques en matière d'objectifs climatiques et énergétiques», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 302	Les besoins énergétiques en dehors de la Poste proviennent principalement des transports de marchandises par des sous-traitants et des biens-fonds en location.	ODD 7 ODD 8 ODD 12 ODD 13	Principe 8
302-4: Réduction de la consommation énergétique	– Rapport financier 2021, chapitre «Responsabilité d'entreprise: meilleures pratiques en matière d'objectifs climatiques et énergétiques», pages 57–59		ODD 7 ODD 8 ODD 9 ODD 11 ODD 12 ODD 13	Principe 9
302-5: Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		– Envoi avec compensation du CO <sub>2</sub> grâce à «pro clima» – Emballages écologiques comme PostPac Eco, en carton recyclé, et conteneurs réutilisables Dispobox – Services de reprise de matériaux sur le dernier kilomètre – Offres régionales de distribution pour les fermes et les boulangeries – Les automates My Post 24 de la Poste, installés partout en Suisse, améliorent le taux de distribution et l'accessibilité – Offre de bike sharing PubliBike et carvelo2go	ODD 7 ODD 8 ODD 9 ODD 11 ODD 12 ODD 13	Principe 9
<b>GRI 305: Émissions</b>				
305-1: Émissions directes de GES (scope 1)	– Rapport financier 2021, chapitre «Responsabilité d'entreprise: meilleures pratiques en matière d'objectifs climatiques et énergétiques», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 305		ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15	Principe 7 Principe 8
305-2: Émissions indirectes de GES (scope 2)	– Rapport financier 2021, chapitre «Responsabilité d'entreprise: meilleures pratiques en matière d'objectifs climatiques et énergétiques», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 305		ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15	Principe 7 Principe 8

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
305-3: Autres émissions indirectes de GES (scope 3)		<p>Les autres émissions indirectes de CO<sub>2</sub> se composent principalement d'émissions issues du processus en amont lié aux carburants et à l'énergie, des transports effectués par les sous-traitants et du trafic pendulaire.</p> <p>Chez PostFinance, les émissions du scope 3 proviennent en majeure partie des émissions financées par le biais du portefeuille de placements de PostFinance. Un inventaire détaillé des investissements en obligations d'entreprises a montré que ces émissions de la catégorie 15 se sont élevées à 2,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2021 (rapportdegestion.poste.ch/PostFinance_TCFD).</p>	<p>ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15</p>	<p>Principe 7 Principe 8</p>
305-4: Intensité des émissions de GES	<p>– Rapport financier 2021, chapitre «Responsabilité d'entreprise: meilleures pratiques en matière d'objectifs climatiques et énergétiques», pages 57-59</p> <p>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 305</p>	<p>Les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la valeur ajoutée, aux produits d'exploitation et au nombre d'emplois se sont légèrement améliorées sur le dernier exercice.</p>	<p>ODD 3 ODD 13 ODD 14 ODD 15</p>	<p>Principe 8</p>
305-5: Réduction des émissions de GES		<p>La Poste a décidé dès 2010 d'investir les fonds annuels provenant de la redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub> appliquée aux combustibles dans la protection du climat et dans des mesures d'efficacité énergétique dans le cadre du programme «pro clima – nous sommes passés à l'action». Ainsi, depuis 2010, le fonds pour le climat de la Poste a permis à lui seul d'investir plus de 21 millions de francs dans des mesures comme les bus électriques et hybrides, les véhicules de livraison électriques, l'infrastructure de recharge électrique, le biogaz, le biodiesel, le remplacement des chauffages à énergie fossile, l'éclairage LED, des mesures de sensibilisation et bien plus encore.</p>	<p>ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15</p>	<p>Principe 7 Principe 8</p>
305-6: Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	<p>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 305</p>		<p>ODD 3 ODD 12</p>	<p>Principe 7 Principe 8</p>
305-7: Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques significatives	<p>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 305</p>		<p>ODD 3 ODD 12 ODD 14 ODD 15</p>	<p>Principe 7 Principe 8</p>
<b>GRI 307: Conformité environnementale</b>				
307-1: Non-respect de lois et d'ordonnances sur la protection de l'environnement		<p>Aucun cas de non-respect des lois et/ou des ordonnances sur la protection de l'environnement n'a été recensé en 2021.</p>	<p>ODD 7 ODD 9 ODD 11 ODD 13</p>	
<b>GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs</b>				
308-1: Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux		<p>Depuis 2017, des critères écologiques et sociaux sont utilisés pour la plupart des appels d'offres publics. Les fournisseurs doivent fournir les indications correspondantes, qui sont ensuite examinées et évaluées par la Poste. Ces indications sont prises en compte dans l'évaluation et influencent l'adjudication. Dans le secteur textile, chaque nouveau fournisseur doit présenter la certification STANDARD 100 by OEKO-TEX® ou Bluesign, qui garantissent de manière démontrable qu'un tissu ne contient aucun produit chimique dangereux pour l'environnement.</p>	<p>ODD 8 ODD 12</p>	<p>Principe 8</p>
308-2: Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		<p>Aucun impact environnemental négatif majeur et concret n'est connu dans la chaîne de livraison pour l'exercice concerné. Il n'a donc pas été nécessaire de prendre des mesures spécifiques avec certains fournisseurs. Si des mesures s'avéraient nécessaires à l'avenir, elles seraient définies et accompagnées par des Corrective Action Plans d'EcoVadis. Pour réduire les risques, la Poste exige par ailleurs des fournisseurs, lors d'achats importants, le respect de normes strictes telles que, par exemple, STANDARD 100 by OEKO-TEX® ou encore FSC et ISO 14001.</p>	<p>ODD 8 ODD 12</p>	<p>Principe 8</p>
<b>400 Information sociale</b>				
<b>GRI 401: Emploi</b>				
401-1: Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	<p>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 401, Section «Fluctuation du personnel et départs»</p>		<p>ODD 8</p>	<p>Principe 6</p>
401-3: Congé parental	<p>– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 401, section «Congé parental»</p>	<p>De façon générale, tous les membres du personnel, qu'ils soient mères ou pères, ont droit à un congé parental au-delà du cadre légal en cas de naissance ou d'adoption et peuvent demander un congé non payé. En outre, la Poste encourage la garde des enfants en dehors du cadre familial.</p>	<p>ODD 5 ODD 8</p>	<p>Principe 6</p>

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
<b>GRI 402: Relations employés/direction</b>				
402-1: Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	– Rapport financier 2021, chapitre «Conditions d'engagement», pages 55–56	Les droits de participation des représentants des employés dans le cadre de modifications opérationnelles sont globalement régis par la législation (droit des obligations) et ont aussi été réglés d'entente avec les syndicats signataires syndicom et transair dans les conventions collectives de travail respectives (CCT). Les périodes minimales de préavis se conforment au code suisse des obligations. Un plan social négocié avec les syndicats et un vaste programme de prévention concernant un avenir professionnel durable sont en vigueur.		Principe 3
<b>GRI 403: Santé et sécurité au travail</b>				
403-1: Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 403	Conformément à la loi sur la participation, des commissions du personnel qui traitent notamment des thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé peuvent être constituées à la demande du personnel sur tous les sites d'activité comptant au moins 50 collaboratrices et collaborateurs. Sur les sites comptant moins de 50 collaboratrices et collaborateurs, une commission du personnel peut être fondée en accord avec l'employeur. Des commissions du personnel de ce type existent sur quelque 80 sites à travers la Suisse. Chaque unité du groupe a par ailleurs désigné au moins une personne de contact spécifique, à laquelle le personnel peut s'adresser à tout moment pour être conseillé et poser des questions sur le thème de la sécurité au travail et pendant les loisirs.	ODD 3	
403-2: Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	– Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 403	L'ensemble des informations touchant à ces sujets sont relevées et évaluées de manière centralisée dans un système de déclaration et de rapport. Les «chutes et faux pas» sont de loin la cause d'accident la plus fréquente, les extrémités étant particulièrement touchées. La plupart des accidents se produisent lors de la distribution. C'est pourquoi une attention particulière est accordée aux mesures de sensibilisation dans ce domaine. En matière de maladies, les absences sont autant dues à des maladies psychiques que physiques. La gestion des absences et le soutien ciblé des absences de longue durée apporté par des experts aident les personnes concernées à réintégrer le travail.	ODD 3	
403-4: Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats		La solution par groupe d'entreprises fait l'objet d'un développement continu en concertation avec les syndicats et la Suva. Ces derniers participent à la réflexion sur les thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé actuellement menée au sein des commissions spécialisées qui, constituées au niveau du groupe, au sein de Services de mobilité, de Services logistiques, de Poste Immobilier et de RéseauPostal, se réunissent une à deux fois par an.	ODD 3	
<b>GRI 404: Formation et éducation</b>				
404-1: Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	– Rapport financier 2021, chapitre «Personnel», pages 52–57		ODD 4 ODD 8 ODD 9	
404-2: Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	– Rapport financier 2021, chapitre «Personnel», pages 52–57 – Chiffres clés du rapport annuel 2021, onglet 404, section «Centre de carrière»		ODD 4 ODD 8	Principe 6
404-3: Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		Un «dialogue» sur la performance, la collaboration et le développement est organisé au moins une fois par an avec environ 75% de l'effectif. Sont exclus du processus formel les apprentis ainsi que les collaboratrices et collaborateurs avec un faible taux d'occupation ou provenant d'entreprises tierces.	ODD 4 ODD 5 ODD 8	Principe 6
<b>GRI 405: Diversité et égalité des chances</b>				
405-1: Diversité des organes de gouvernance et des employés	– Rapport financier 2021, chapitre «Gouvernance d'entreprise», pages 67–79 – Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 102, section «Répartition des sexes» – Chiffres clés du rapport de gestion 2021, onglet 405		ODD 5 ODD 8	Principe 6
405-2: Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	– Rapport financier 2021, chapitre «Conditions d'engagement», pages 55–56		ODD 5 ODD 8 ODD 10	Principe 6

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
<b>GRI 406: Lutte contre la discrimination</b>				
406-1: Cas de discriminations et mesures correctives prises	– Rapport financier 2021, chapitre «Conseil social, Centre de carrière, Fonds du Personnel, Case Management», pages 54–55		ODD 5 ODD 8 ODD 16	Principe 6
<b>GRI 407: Liberté syndicale et négociation collective</b>				
407-1: Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril		Les membres du personnel de la Poste sont libres d'adhérer à des syndicats. Par ailleurs, sur tous les sites d'activité comptant au moins 50 collaboratrices et collaborateurs, des commissions du personnel peuvent être constituées à la demande des membres du personnel. Sur les sites comptant moins de 50 collaboratrices et collaborateurs, une commission du personnel peut être fondée en accord avec l'employeur. Des commissions du personnel de ce type existent sur quelque 80 sites à travers la Suisse.  En signant le Code éthique et social, les fournisseurs de la Poste s'engagent à protéger les droits des collaboratrices et des collaborateurs. Le risque de violation de la liberté d'association, de travail des enfants (408) ou de travail forcé ou obligatoire (409) est jugé faible, exception faite de l'industrie textile. Dans le secteur textile, la production est assurée intégralement en Europe et tous les fournisseurs s'engagent à garantir la liberté syndicale.	ODD 8	Principe 3
<b>GRI 408: Travail des enfants</b>				
408-1: Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants		Aucun risque significatif n'a été identifié sur les sites d'activité de la Poste. Il existe un risque significatif de travail des enfants parmi les groupes de marchandises des secteurs de l'industrie du textile et de la chaussure. La collaboration intensive avec la Fair Wear Foundation vise à réduire ce risque.	ODD 8 ODD 16	Principe 5
<b>GRI 409: Travail forcé ou obligatoire</b>				
409-1: Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire		Aucun risque significatif n'a été identifié sur les sites d'activité de la Poste. Concernant les fournisseurs, un risque existe dans les groupes de marchandises du secteur informatique. Les fournisseurs qui en relèvent sont pour la plupart membres de la Responsible Business Alliance, qui contrôle le respect de conditions de travail équitables, notamment par des audits pour les entreprises membres. La collaboration avec la Fair Wear Foundation permet de remédier au risque dans le groupe de marchandises des vêtements. Les fournisseurs sont contrôlés par la Fair Wear Foundation, la Poste ou des tiers mandatés par la Poste. Aucun travail forcé ou obligatoire n'a été constaté en 2021 jusqu'au troisième niveau.	ODD 8 ODD 16	Principe 4
<b>GRI 412: Évaluation des droits de l'homme</b>				
412-1: Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts		Aucun risque significatif n'a été identifié sur les sites d'activité de la Poste en 2021.	ODD 3 ODD 8	Principe 1
<b>GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs</b>				
414-1: Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		Depuis 2017, l'ensemble des nouveaux fournisseurs sont tenus de se positionner sur des critères d'adjudication environnementaux et sociaux dans le cadre d'appels d'offres publics. Ces informations sont intégrées aux décisions d'adjudication.		Principe 2
414-2: Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Les 241 fournisseurs principaux de la Poste ont été contrôlés jusqu'en 2021 selon des critères sociaux, au premier niveau, dans le cadre d'EcoVadis. Aucun impact négatif effectif fondamental n'est connu. Si nécessaire, des mesures spécifiques sont définies et accompagnées avec certains fournisseurs par des Corrective Action Plans d'EcoVadis. La Poste lutte contre les impacts potentiellement négatifs possibles identifiés dans l'industrie textile en collaborant intensivement avec la Fair Wear Foundation. Les fournisseurs des groupes de marchandises du domaine informatique sont pour la plupart membres de la Responsible Business Alliance.		Principe 2

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
<b>GRI 418: Confidentialité des données des clients</b>				
418-1: Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients		<p>a. Aucune procédure en lien avec la violation des règles de protection des données n'a été ouverte contre la Poste en 2021.</p> <p>b. Au total, 46 incidents relatifs à la protection des données ont été enregistrés à la Poste. Deux d'entre eux concernent des pertes de données.</p> <p>Une filiale de la Poste a été victime d'un vol de données, lequel a été signalé au préposé fédéral à la protection des données.</p>	ODD 16	
<b>GRI 419: Conformité socio-économique</b>				
419-1: Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Voir 205-1 et 206-1.		ODD 16	

## Impressum et contact

### Édition

La Poste Suisse SA  
Wankdorfallee 4  
Case postale  
3030 Berne  
Suisse

Téléphone +41 58 338 11 11  
Contact médias: +41 58 338 13 07  
poste.ch/responsabilite

Pour toute question concernant l'indice Global Reporting Initiative: [responsabilite@poste.ch](mailto:responsabilite@poste.ch)

La Poste Suisse SA  
Wankdorffallee 4  
Case postale  
3030 Berne  
Suisse

Téléphone +41 58 338 11 11  
[poste.ch](http://poste.ch)

**LA POSTE** 